

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 5 février 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est absent:
Siège #2 - Jean-François Labrecque

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-02-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 7.2 - Vente pour taxes 2022**
 - 7.3 - Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec**
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 8.1 - Service de sécurité incendie d'Armagh - Soumission reçue pour la réparation de l'autopompe**
- 9 - VOIRIE**
 - 9.1 - Soumissions reçues pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2025**

- 9.2 - Soumissions reçues pour l'achat d'environ 2 000 tonnes de gravier MG-20-B
- 9.3 - Soumissions reçues pour le marquage de chaussée
- 9.4 - Soumission déposée pour le débroussaillage des fossés en bordure des routes
- 9.5 - Demande de prix pour étude géotechnique et étude de caractérisation environnementale
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches - Appui
- 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
- 14 - Passion-FM - Radiothon
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-02

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 5 février 2025 pour un montant de 220 174.52\$.

Année 2024

AUGUSTIN CORMIER ENTR.	INSTALLATION PARASURTENSEUR	6 319,23
GROUPE GÉOS INC.	RAPPORT CONTRÔLE MATÉRIAUX	1 149,75
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL.-46 JRS	502,93
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-15 JRS	877,19
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 43 JRS	556,77
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉG. EAU POTABLE-42 JRS	163,97
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 42 JRS	811,56
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PANNEAU CHALOIS 42 JRS	23,60
M.R.C. DE BELLECHASSE	SURVEILLANCE TRAVAUX 8E RANG	3 538,58
M.R.C. DE BELLECHASSE	SURVEILLANCE-PONCEAU FOUR. E.	7 227,25
M.R.C. DE BELLECHASSE	PLAN ET DEVIS-RG SAINTE-ANNE	2 250,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	INGÉNIERIE-SUPPORT ANNÉE 2024	900,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE EMPRISE - 7E RANG	382,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE-LIMITE TERRAIN-USINE	90,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE SERVITUDE-FOURCHE E.	3 116,79
M.R.C. DE BELLECHASSE	SERVICE INTERNET 2024	293,49
M.R.C. DE BELLECHASSE	SUMI-CASCADE-1ERE LIGNE-FORMATION	1 158,95
MINISTÈRE DU REVENU	SOMMAIRE 2024 - FSS - CNT	229,28
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQU-ÉG-INCENDIE	935,52

Année 2025

AMAZON.CA	ÉTUIS -PROTECT. ÉCRAN CELL.	127,60
ASS. PERSONNES HAN. BEL.	ADHÉSION ANNUELLE 2025	25,00
BENEVA	ASS. COLLECTIVES-FÉVRIER	1 766,93

BRASSARD BURO INC.	CLAVIER-SOURIS-STYLOS	154,13
BRault MAXTECH INC.	LAMPES UV-USINE D'ÉPURATION	1 879,84
CÉDRIC DUCHESNEAU	VERS.#3 DÉNEIGER COURS MUNI.	4 175,89
CORP. LOISIRS PARCS ARM.	AVANCE DE FONDS-SALAIRE DG	7 293,60
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE FÉVRIER - 28 PAGES	988,79
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ANALYSES-EAU POTABLE	238,86
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI INTERNE-EAU USÉE 14-01	94,28
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSPORTS+ANALYSES EAU USÉE	893,94
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE - EAU POTABLE	42,83
EXCAVA. MARCEL VÉZINA	VERS.#3 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	125 136,58
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION- 16 JRS	935,70
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL.- 20 JRS	218,68
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 21 JRS	271,93
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉS. EAU POTABLE-22 JRS	85,89
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 22 JRS	425,10
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PANNEAU CHALOIS 22 JRS	12,37
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE- 31 JRS	578,52
INFO-MANIAC	LICENCE ANTIVIRUS 6 POSTES	938,20
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
LES CONCASSÉS DU CAP	CONTENEUR À RECYCLAGE NEUF	1 897,09
MAGASIN H. LÉTOURNEAU	ÉCHELLE+ 2 SIÈGES DE TOILETTE	482,83
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	CONTESTATION-PETITES CRÉANCES	374,00
MINISTÈRE DU REVENU	REMISES PROVINCIALES-JANVIER	9 875,49
NOVACO	PAPIER HYG.+SACS POUBELLE	168,73
NOVICOM TECHNOLOGIES	LIEN IP - DÉBITMÈTRE-TECQ	4 986,77
NOVICOM TECHNOLOGIES	VÉRIFICATIONS RADIOS MOBILES	1 510,25
NOVICOM TECHNOLOGIES	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CASERNE 1665.2L. X 1.35\$	2 577,58
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMAUX - FÉVRIER	86,23
PIÈCES D'AUTOS G.G.M.	ADAPTEUR DOUILLE - NYLON	16,95
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-LAMPES-ÉPURATION	49,19
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-RETOUR DE LETTRE	5,57
RECEVEUR GÉNÉRAL CAN.	REMISES FÉDÉRALES-JANVIER	3 801,78
RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.	TARIFICATION 2025 - SOUTIEN	8 523,99
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-JANVIER	4 061,29
SERRURIER RIVE-SUD INC.	3 CLÉS - PARC DES CHUTES	13,73
SIGNALISATION LÉVIS INC.	SIGNALISA.MOTONEIGES+POTEAUX	3 621,02
SOC. CANADIENNE POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL-FÉVRIER	142,31
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIELS	49,67
WALMART	BALAYEUSE - CHALOIS	126,02

Pour: Marie-Ève Caron, Nicolas Guillemette, Christian Therrien

Cependant, les conseillers ayant votés POUR, demandent une réunion d'urgence conjointe avec le Conseil d'administration de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh et tous les membres du Conseil municipal pour discuter des actions qui seront prises concernant les agissements du Directeur général sur les réseaux sociaux.

Contre: Mélanie Bolduc, Guylain Chamberland

Ces deux conseillers sont CONTRE de payer la somme de 7 293.60 \$ pour l'avance de fonds - Budget 2025 - Salaire du Directeur général de février de la Corporation des Loisirs et des Parcs.

Adopté majoritairement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 15 janvier 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

2025-02-04

7.2 - Vente pour taxes 2022

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente

des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Municipalité d'Armagh ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

1° Que la Directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 13 mars 2025 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

2° Que, lorsque cette date sera dépassée, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2022 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

3° Qu'au moment de la mise en vente, Mme Suzie Bernier, mairesse soit autorisée par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

4° Que lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500\$ seront chargés à la Municipalité;

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-05

7.3 - Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec tient chaque année un congrès annuel;

ATTENDU QUE de l'information et des formations sont offertes lors de la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1° Que Madame Sylvie Vachon, directrice générale et Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe soient autorisées à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec du 18 au 20 juin prochain.

2° Que les frais d'inscription au montant de 1170\$ avant taxes, de séjour et de déplacement soient assumés par la Municipalité conformément au règlement présentement en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

2025-02-06

8.1 - Service de sécurité incendie d'Armagh - Soumission reçue pour la réparation de l'autopompe

ATTENDU QUE M. Claude Morin, directeur du service de sécurité incendie d'Armagh, a sollicité une soumission auprès du concepteur de l'autopompe pour la réparation d'une partie de son système électronique;

ATTENDU QUE d'autres fournisseurs ont été contactés et que ceux-ci doivent également se référer au concepteur de l'autopompe, soit Maxi-Métal inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil octroie à Maxi-Métal inc. le contrat de réparation d'une partie du système électronique de l'autopompe, conformément à la soumission déposée pour un montant de 14 030,51\$ avant taxes, sur recommandation de M. Claude Morin, directeur du service de sécurité incendie.

Que ce montant soit prélevé à même le surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - VOIRIE

2025-02-07

9.1 - Soumissions reçues pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2025

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été effectuée conjointement avec les Municipalités d'Armagh, Saint-Damien-de-Buckland et Saint-Nérée-de-Bellechasse pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2025;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont déposé leur soumission;

- Entreprises Bourget inc.: 0.5023\$/litre
- Sel Icecat inc.: 0.4320\$/litre
- Enviro Solutions Canada inc.: 0.4289\$/litre
- Somavrac: aucun prix soumis

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil octroi le contrat à Enviro Solutions Canada inc. le plus bas soumissionnaire, la fourniture d'abat-poussière pour une quantité approximative de 23 000 litres au prix de 0.4289\$ /litre pour l'année 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-08

9.2 - Soumissions reçues pour l'achat d'environ 2 000 tonnes de gravier MG-20-B

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix pour environ 2000 tonnes de gravier MG-20-B;

ATTENDU QUE cinq (5) fournisseurs ont déposé un prix incluant les redevances municipales;

ATTENDU le résultat des soumissions:

Fournisseur	Gravier MG-20-B Environ 2 000 tonnes
Carrière Rive-Sud inc.	15.20\$ / tonne / banc Saint-Gervais
Excavation S. Rodrigue inc.	11.70\$ / tonne / banc Saint-Paul-de-Montminy
Gravière Aubé s.e.n.c.	12.60\$ / tonne / banc Vieux Chemin Buckland
Excavation Gérard Pouliot inc.	11.40\$ / tonne / banc Goulet à St-Damien
Groupe PGF inc.	19.20\$ / tonne / banc Saint-Paul-de-Montminy

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Excavation Gérard Pouliot inc. pour la fourniture d'environ 2 000 tonnes de gravier MG-20-B pour un montant de 11.40\$ / tonne redevances municipales incluses (taxes en sus) et en prenant en considération les frais de transport du matériel.

Que la somme requise pour la fourniture de gravier granulaire soit disponible dans le poste budgétaire section voirie.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-09

9.3 - Soumissions reçues pour le marquage de chaussée

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour le marquage de chaussée;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte la soumission la plus basse de Durand Marquage et Ass. inc. au prix de 0.35\$/mètre comparativement à celui de Traçage Québec au coût de 0.45\$/mètre et informe celui-ci des besoins de la Municipalité en marquage de chaussée pour l'année 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-10

9.4 - Soumission déposée pour le débroussaillage des fossés en bordure des routes

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir à deux entreprises une demande de soumission sur invitation pour le débroussaillage des fossés en bordure des routes municipales;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil accepte la soumission déposée par DSL Multi-Services inc. représenté par M. Samuel Laflamme au prix de 14 307\$ avant taxes pour le débroussaillage des fossés en bordure des routes pour l'année 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-02-11

9.5 - Demande de prix pour étude géotechnique et étude de caractérisation environnementale

ATTENDU QUE le Service Infrastructures de la M.R.C. de Bellechasse a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) laboratoires pour la fourniture de services professionnels concernant une étude géotechnique et une caractérisation environnementale en lien avec les travaux d'implantation d'un ponceau situé sur le rang Saint-Joseph;

Fournisseur	Prix avant taxes
Groupe Géos	11 000.00\$
Nvira	12 649.50\$
GHD	n'a pas fourni de prix
Englobe	n'a pas fourni de prix

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil, suite à la recommandation du Service Infrastructure de la M.R.C. de Bellechasse, octroie le contrat à Groupe Géos, le plus bas soumissionnaire pour la somme de 11 000 \$ avant taxes pour la fourniture de services professionnels concernant une étude géotechnique et une caractérisation environnementale en lien avec les travaux d'implantation d'un ponceau situé sur le rang Saint-Joseph.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-02-12

12.1 - Conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches - Appui

ATTENDU QUE le territoire de la Chaudière-Appalaches est vaste et qu'il couvre 136 municipalités en milieu rural, urbain et périurbain avec des particularités et aspirations spécifiques;

ATTENDU QUE les défis et les besoins de notre territoire en matière de développement culturel imposent des actions et des services spécifiques correspondant à notre propre réalité;

ATTENDU QUE Chaudière-Appalaches est l'une des deux seules régions à ne pas avoir son propre Conseil régional de la culture;

ATTENDU QUE les Conseils régionaux de la culture ont le rôle de soutenir le milieu culturel dans chacune des régions du Québec;

ATTENDU QUE la création d'un Conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches permettra de se donner des moyens de soutenir et d'accompagner les artistes et les organismes de notre région, de cibler nos véritables besoins et de trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités

régionales pour développer nos milieux artistiques, culturels et patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1. Que la MRC de Bellechasse appui l'organisme Culture Chaudière-Appalaches dans sa démarche de fondation et de reconnaissance à titre de Conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches, et ce, pour promouvoir le développement culturel de notre région et valoriser notre identité culturelle dans toute sa diversité.
2. Que cette résolution soit transmise à Monsieur Bernard Drainville, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'à Madame Stéphanie Lachance, députée de la MRC de Bellechasse.
3. Que cette résolution soit transmise au Comité fondateur de Culture Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement par les conseillers.

**13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH -
PARC DES CHUTES**

2025-02-13

14 - Passion-FM - Radiothon

ATTENDU QUE la station de radio PASSION-FM est la seule à couvrir les événements de Bellechasse Etchemins, et ce depuis près de 33 ans;

ATTENDU QUE PASSION-FM organise un radiothon les 22 et 23 mars prochains;

ATTENDU QUE ce radiothon a deux objectifs principaux: financer les opérations et offrir à la population des deux MRC l'opportunité de mieux découvrir notre radio;

ATTENDU QUE les entreprises, organismes et municipalités sont sollicités pour commanditer chacune des heures pour un coût de 125\$ de l'heure lors de ce radiothon;

ATTENDU QU'au cours de cette heure, quatre messages du commanditaire seront diffusés sur les ondes de PASSION-FM;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que la municipalité d'Armagh commandite une (1) heure au coût de 125\$ le radiothon de PASSION-FM afin de poursuivre leurs objectifs de financer les opérations et d'offrir à la population des deux MRC l'opportunité de mieux découvrir la radio.

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-02-14

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Qu'à 20 : 39, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière